

MAIRIE DE LE RETAIL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 JUIN 2024

Réunis sous la présidence de Madame Véronique GILBERT, Maire, à la Mairie.

Présents: Mesdames Henriette BEAUDET, Marie-Noëlle BEAUDET, Carine BERNARD, Claudette CHARRIER, Véronique GILBERT

Messieurs Sébastien BERGUER, Damien DAVIGNON, Jean-Pascal GUIOT, Rémy NEAU

Excusé/Pouvoir: Arnault POIRALT pouvoir à Damien DAVIGNON

Absent: Charles BARRIBAUD

Date de la convocation : 27 mai 2024

Ordre du jour :

- Finances – subvention exceptionnelle Ecole de la Charmille – structure jeux participation financière
- Finances – devis travaux peinture vantaux portail du Logis de la Forêt
- Systèmes d'information – adhésion à un groupement de commandes concernant l'acquisition de matériels de bureautique, informations, réseaux et de reprographie – convention constitutive d'un groupement de commandes
- Voirie – prestations de travaux broyage des accotements
- Bâtiment communal : Salle des Associations au Logis de la Forêt – point sur les travaux
- Questions diverses

Madame le Maire a ouvert la séance à 20h30 et propose comme secrétaire de séance Sébastien BERGUER.

Approbation Procès-Verbal :

Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance 2 mai 2024 soulève des observations. Aucune objection n'étant émise, il propose de passer à son adoption.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

• FINANCES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ECOLE DE LA CHARMILLE – STRUCTURE JEUX PARTICIPATION FINANCIERE

Délibération : 031-06-06-2024

La commune de le Retail a validé le 28 mars 2024, un accord de principe concernant l'octroi d'une participation financière pour l'achat d'une structure jeux pour l'école maternelle la Charmille. La somme demandée pour le Retail est de 635€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le versement de la somme de 635€
- **CHARGE** Mr Sébastien BERGUER, en charge des affaires scolaires, de transmettre la réponse

La dite somme sera mandatée en fonctionnement, article 65748 du budget communal

Voix : 10 « Pour »

• FINANCES : DEVIS TRAVAUX PEINTURE VANTAUX PORTAIL DU LOGIS DE LA FORET

Réception de deux devis. Après étude de ces derniers, il a été constaté que l'un d'eux ne comportait pas les mêmes caractéristiques de prestations. Un complément d'informations va être demandé et cet objet sera revu au prochain conseil.

• SYSTEMES D'INFORMATION : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES CONCERNANT L'ACQUISITION DE MATERIEL DE BUREAUTIQUE-INFORMATIONS-RESEAUX ET DE REPROGRAPHIE – CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Délibération : 032-06-06-2024

Afin d'optimiser les ressources, diminuer les coûts et obtenir les meilleurs prix d'achat des matériels informatiques et de reprographie, la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine constitue un groupement de commandes permettant la passation d'un marché public dans l'objectif de répondre aux besoins de plusieurs collectivités.

Ce groupement de commandes fait suite à l'échéance des précédents groupements concernant le matériel informatique et reprographique. La proposition validée en commission est de simplifier les démarches administratives en rassemblant ces deux groupements en un seul.

Les entités concernées par ce groupement de commandes sont : la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine et les communes d'Adilly, Allonne, Amailloux, Azay-sur-Thouet, Châtillon-sur-Thouet, Doux, Fénerly, Fomperron, La Chapelle-Bertrand, La Ferrière-en-Parthenay, La Peyratte, Le Retail, Le Tallud, Les Forges, Lhoumois, Ménigoute, Oroux, Parthenay, Pompaire, Pougne-Hérison, Saint-Aubin-le-Cloud, Saint-Germain-de-Longue-Chaume, Saint-Martin-du-Fouilloux, Saurais, Secondigny, Thénezay, Vasles, Vausseroux, Vautebis, Vernoux-en-Gâtine, le Centre Communal d'Action Sociale de Parthenay, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Parthenay-Gâtine et le Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine.

VU l'avis favorable de la commission numérique réunie en date du 12 mars 2024 ;

CONSIDERANT qu'une convention de groupement de commandes fixe les modalités de fonctionnement et désigne la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine « coordonnateur du groupement », pour l'ensemble des membres du groupement, pour assurer la passation du marché, signer et notifier le marché, l'exécution restant à la charge de chacun des membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la constitution du groupement de commandes pour l'achat des matériels de bureautique, informatiques réseaux et de Reprographie,
- **APPROUVE** l'adhésion de la Ville de Parthenay au groupement de commandes,
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Voix : 10 « Pour »

• **VOIRIE : PRESTATIONS DE TRAVAUX DE BROYAGE DES ACCOTEMENTS**

Le broyeur d'accotement, matériel en commun avec la commune d'Allonne, est actuellement utilisé par celle-ci pour faire les travaux de voirie. L'adjoint technique étant en arrêt de travail et la végétation des bas-côtés très haute il a été décidé de faire intervenir l'entreprise Rali-Mat de Secondigny pour la prestation de travaux.

L'intervention s'élève à la somme de 720€ TTC (20kms de voirie à 30€/kms)

QUESTIONS DIVERSES :

Elections Européennes du 9 juin 2024 : tableau des permanences

8h00-10h30	10h30-13h00	13h00-15h30	15h30-18h00
Berguer Sébastien	Poirault Arnaud	Guiot J.Pascal	Guiot J.Pascal
Davignon Damien	Beudet Henriette	Charrier Claudette	Charrier Claudette
Bernard Carine	Beudet M.Noëlle	Neau Rémy	Gilbert Véronique

Scrutateurs pour la soirée du 9 juin : Messieurs Alain Goulard et Pascal Beaussier

Prestations de Monsieur Febry Nigel : lors de la séance du 28 mars 2024, la décision de prendre Monsieur Fébry Nagel durant l'absence de l'adjoint technique a été validée. Un bilan des travaux exécutés durant le mois de mai est dressé. Après discussion des membres du conseil il est décidé que Madame le Maire ainsi que Monsieur Rémy Neau le rencontre en mairie, lundi 10 juin.

Demande de coupe de bois : un administré a fait une demande pour abattre des bois morts le long d'un chemin communal qui mène à Brusson. Un rendez-vous sur site va être programmé avec l'intéressé ainsi que Rémy Neau et Henriette Beudet.

Pavés : Monsieur Cédric Dupuy ne prend plus la fourniture. Celle-ci sera utilisée pour embellir certains espaces communaux.

Comité des Fêtes : il va être demandé au Comité des Fêtes de retirer le matériel dont une prestation financière est demandée et ceci afin de dissocier l'entité Commune et Comité des Fêtes. Celui est entreposé dans le local ménage au Logis de la Forêt. Un courrier va être adressé au Président.

Méchoui du 23 juin à la Martinière, Amis de la Nature : une invitation est donnée à l'ensemble des membres du conseil (inscription avant le 15 juin).

Cérémonie de remise des prix du Rallye citoyen CM2/6^{ème}, Collège Louis Merle de Secondigny : Ce Rallye citoyen verra collaborer près de 150 enfants des cinq écoles publiques du secteur, mais également trois des classes de 6^{ème} des collèges Louis Merle et Raymond Migaud. Il s'agit :

- d'accompagner et de rassurer les plus jeunes au passage du primaire vers le second degré
- d'engager des rencontres des élèves

- de faire communauté autour de l'Ecole de la République et de montrer les valeurs à défendre

Une cérémonie de remise de prix se déroulera le vendredi 14 juin, 14h30 à 15h00 au Collège Louis Merle. Jean-Pascal Guiot représentera la commune de le Retail.

Mare route des Eaux : Sébastien Berguer interpelle Madame le Maire sur l'état de la mare (ronces, herbes à profusion) et le désagrément que cela occasionne pour les riverains proches. Autorisation est donnée pour nettoyer le lieu. L'étude notariale en charge du dossier sera, de nouveau, contactée.

Table à langer : Sébastien Berguer prend en charge ce dossier afin de connaître où se procurer cette fourniture.

Chemin des fruitières aux Gâts : Carine Bernard relate à l'assemblée que le chemin présente de nombreuses ornières. En l'absence de l'adjoint technique, son mari Yannick se propose de mettre et d'étendre la fourniture. Rémy Neau se mettra en contact avec l'intéressé pour programmer les travaux.

Feu d'artifice au Logis de la Forêt : le weekend du 25/26 mai, a eu lieu un feu d'artifice émanant de la location au Logis de la Forêt. Autorisation avait été donnée par Madame le Maire (tir vers 23heures). Mais ce dernier a eu lieu à 1heure du matin occasionnant des gênes pour les riverains.

Pour information, les feux d'artifice achetés en commerce peuvent être tirés sans autorisation préalable de la part de la mairie. Il est, cependant, préférable d'avertir la collectivité qui peut préciser de ne pas le tirer trop tardivement.

Assemblée Générale des Gîtes de France : le 4 juin a eu lieu l'AG des gîtes de France (120 personnes y étaient réunies). Henriette Beudet et Claudette Charrier, présentes sur les lieux, ont rapporté que l'assemblée avait été satisfaite de la qualité du lieu.

Salle des Associations au Logis de la Forêt : Rémy Neau est félicité pour la réalisation du crépi avec pierres apparentes.

Henriette Beudet fait part de son mécontentement à l'assemblée pour ne pas avoir été mise au courant de la découverte d'un potager et de n'avoir pas été sollicitée pour avis, sachant qu'elle faisait partie de la commission travaux. Ce sujet avait été évoqué en conseil, une photo avait été montrée, mais non vue et la discussion non entendue par Henriette Beudet. Rémy Neau explique la raison de cette prise de décision.

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024 : la somme de 18 044€ a été attribuée pour le projet intitulé « réhabilitation d'un local de stockage au Logis de la Forêt », dite Salle des Associations. Madame le Maire a sollicité, de nouveau, Nathalie Lanzi de la Région, pour l'obtention d'une autre subvention qui entrerait dans le cadre du projet.

Prochaine réunion de conseil : mercredi 26 juin 2024, 20h30 à la mairie

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à vingt-deux heures cinquante-huit minutes

Le Président

Véronique GILBERT

le Secrétaire

Sébastien BERGUER

Les Membres

Charles BARRIBAUD
Absent

Henriette BEAUDET

Marie-Noëlle BEAUDET

Carine BERNARD

Claudette CHARRIER

Damien DAVIGNON

Jean-Pascal GUIOT

Rémy NEAU

Arnaud POIRALT
Excusé/Pouvoir